

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ESPAGNE. — MADRID, 31 JANVIER.

Le gouvernement a intimé l'ordre de quitter Madrid à plusieurs officiers d'état major, qui avaient accompagné dans la capitale le général Narvaez, leur ami. On cite notamment les colonels Pros et Zavala. Les défenseurs du général Narvaez dans les cortès sont décidément MM. Olozaga, Garcia, Carasco, Fernandez del Peno.

La conduite d'Alaix à Vittoria suspend forcément toutes les opérations projetées par Saarsfield. Ce général rebelle refuse d'obéir aux ordres même d'Espartero.

Le ministre de la guerre se propose, dit-on, de présenter dans un bref délai aux cortès, un projet de loi sur l'état militaire impérieusement réclamé par les circonstances. Un esprit désorganisateur préside, en effet, à toutes les opérations de ce département envahi par un odieux arbitraire.

Les couvens tombent sous le marteau des démolisseurs. On porte à plus de cent, dans la province de Madrid seulement, le nombre des couvens qui seront mis à terre.

Deux envoyés de la ville de Bilbao sont arrivés dans notre capitale. On assure que le but de leur voyage est de solliciter du gouvernement le remboursement de plus de deux millions de réaux, que la ville de Bilbao a avancés à la garnison, pendant le siège mémorable que celle-ci a supporté.

Notre bourse est toujours languissante.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 7 FÉVRIER.

Beaucoup de pétitions contre la taxe en faveur de l'église établie ont encore été présentées hier à la chambre des pairs.

A la chambre des communes, lord Palmerston répondant à M. Robinson, a exprimé sa désapprobation pour la politique suivie par le gouvernement portugais. Il a dit que le gouvernement anglais n'avait pas encore décidé de mesures à prendre si le tarif sortissait son effet. Répondant à M. C. Bulker, il a dit que l'affaire de la saisie du *Vixen* par les Russes était entre les mains de l'avocat du roi; quant au blocus du Danube, que la Russie avait nié avoir aucunement l'intention d'entraver le commerce.

Les journaux annonçaient hier l'arrestation de M. Lechmère Charlton. Voici quelques nouveaux détails sur cette singulière affaire :

Un membre du parlement anglais, M. Charlton Lechmere, irrité d'un jugement rendu par le lord chancelier dans une affaire où il était intéressé, a écrit à ce haut personnage une lettre conçue en termes injurieux. A raison de ce fait, le lord-chancelier a donné des ordres pour l'arrestation de M. Charlton.

M. Allen, le vigilant huissier à la baguette de la cour de chancellerie, a réussi hier soir à arrêter M. Charlton. Informé d'une manière certaine que celui-ci était chez lui, n° 12, York-Road, il s'y rendit dans l'après-midi, accompagné d'un autre officier de justice, déterminé à faire tous ses efforts pour pénétrer dans la maison. Il

LE SALON DE MADAME DE STAEL.

L'empire des salons a passé avec celui des femmes, et il nous serait bien difficile de donner, à ce qu'on appelle aujourd'hui la Jeune France, une idée de l'influence que certains salons exerçaient autrefois sur les affaires d'état et le choix des ministres. Avoir un salon n'était pas chose facile; une foule de grands sages, de financiers, de parvenus, réunissaient chaque jour de nombreux convives, donnaient dans leurs salons dorés, des concerts, des bals, et pourtant n'avaient point de salons; c'est que les conditions requises pour arriver à ce pouvoir redouté, se trouvaient rarement réunies. La première de toutes était dans l'esprit et le caractère de la femme chargée de faire les honneurs de ce salon; il fallait que, sans être vieille, cette femme eût passé l'âge où l'on ne parle à une jeune personne que de sa beauté ou de sa parure, et qu'elle fût à cette époque de la vie où l'esprit d'une femme obtient plus de l'amour-propre des hommes que ses traits et sa jeunesse ont jamais obtenu de leur cœur.

Le rang, la fortune étaient nécessaires, mais non indispensables à ces reines des richesses du grand monde; car on en a vu de telles que Mme du Deffant, qui était presque pauvre, et que Mme Gœffrin, qui était la femme d'un manufacturier; cependant chacune d'elles a eu un salon où l'on faisait des édits et des académiciens; mais les questions qui s'agitaient alors étaient loin d'avoir l'importance de celles qui ont retenti depuis le salon de Mme de Staël.

La seconde condition d'un salon était un maître de maison poli, nul ou absent. On en tolérait parfois un assez aimable; mais c'était une exception, et son amabilité devait avant tout se soumettre aux moindres volontés de celle qui présidait son salon.

Celle-ci devait se montrer difficile sur le choix des personnes admises; car un salon où tout le monde peut se faire présenter, est si vite mal composé, qu'il perd, par cela même, toute sa considération et son influence.

Il fallait encore à cette maîtresse de maison un goût décidé pour la supériorité en tous genres, et l'absence totale des petits sentimens envieux qui empêchent souvent de recevoir la femme à la mode ou l'auteur à succès. Il fallait savoir mettre les ennemis en présence, les talens en valeur, les ennuyeux à la porte; toutes choses qui demandent de l'adresse et du courage.

Il fallait de plus s'imposer la réclusion d'un dieu dans son temple, et tendre chaque jour les fidèles, et ne pas les exposer à voir l'autel désert quand ils y viennent déposer leurs hommages.

Aujourd'hui qu'on a chaque soir une pièce nouvelle à applaudir, des rous où l'on doit étouffer, un bal où l'on va rester trois heures à la file avant d'y arriver, on ne comprend rien à l'obligation volontaire que s'imposait jadis la femme qui voulait avoir un salon; de rester chez elle tous les soirs, à moins que quelque solennité de cour ou de famille pût lui servir d'excuse envers ses habitués. C'était, pense-t-on, un esclavage in-

jugéait que le moyen le plus facile serait d'entrer dans la cuisine; mais comme une vieille servante de la maison faisait bonne garde, il attendit dans la rue pendant une heure, et il commençait déjà à désespérer du succès, lorsque cette femme vint à sortir; elle rentra peu d'instants après, et il se précipita alors dans la maison en même temps qu'elle.

Toutefois, il eut à combattre un autre antagoniste, un énorme chien qui se précipita sur lui avec une fureur presque égale à celle de la vieille; mais il parvint à s'en débarrasser. M. Allen eut bientôt trouvé M. Charlton, qui prétendit que le lord chancelier n'avait nul droit de le faire arrêter, jusqu'à ce que le comité de la chambre des communes, qui déjà était saisi de son affaire, eût prononcé. Après plusieurs autres objections de sa part, il s'est cependant déterminé à suivre l'huissier qui l'a fait monter dans un fiacre et l'a emmené. On assure que le lord chancelier est déterminé à maintenir les droits de la justice, bien que plusieurs légistes prétendent cependant qu'il ait dans ce cas outrepassé son pouvoir.

FRANCE. — PARIS, 8 FÉVRIER.

M. Bodin écrit au *Constitutionnel* :

La proposition que j'ai eu l'honneur de déposer hier rencontre une opposition plus vive que je ne m'y attendais de la part d'un très grand nombre de mes collègues. Tout en la reconnaissant comme bonne au fond, ils la repoussent comme inopportune. Quoique je ne la croie point inopportune pour le pays, c'est beaucoup qu'elle le soit pour la majorité de la chambre.

Dans l'intérêt même de cette proposition, je dois la réserver pour un autre temps, et lui épargner un échec qui pourrait compromettre son succès à venir. Je me suis donc déterminé à la retirer.

Le *Temps* publie ce qui suit sur l'affaire Meunier, dont le jugement ne commencera pas aujourd'hui, comme on l'avait presque officiellement annoncé il y a quinze jours :

« Un personnage haut placé affirmait ce soir dans son salon que Meunier a fait des révélations importantes. M. Lavaux que, depuis l'attentat du 27 décembre, la prison du Luxembourg ne fait que prendre et relâcher, vient d'être arrêté encore une fois. On ne manque pas d'ajouter qu'on est maintenant certain d'affiliations assez nombreuses, et qu'on est sur la voie des découvertes les plus graves et les plus positives. »

« Nous rapportons ces bruits sans les garantir, et surtout sans les accepter dans toute leur latitude. »

« L'oncle de Meunier, M. Étienne Barré, marchand sellier, n'a pu résister plus longtemps aux nombreux procès qu'il avait à soutenir devant le tribunal de commerce. Il a déposé son bilan et a été aujourd'hui déclaré en état de faillite ouverte. »

« On fait courir à la bourse le bruit que le général Espartero était mort à Bilbao. Cette nouvelle a jeté de la défaveur sur les fonds. Nos lettres de Bayonne, arrivées par voie extraordinaire, ne parle point de cet événement. »

« Hier soir, le *Journal de Paris* annonçait que M. Léon Fillet et ses collaborateurs seraient désormais étrangers à la rédaction de cette feuille. Aujourd'hui, nous y lisons qu'à dater de ce jour, elle se

supportable. Eh bien! cet esclavage qui consistait à recevoir quotidiennement et à entendre les plus spirituels causeurs du monde, était peut-être moins dur à subir que nos plaisirs à la mode.

On peut croire aux avantages qui résultaient de cette habitude sédentaire, en la voyant adopter par la femme la plus active, celle dont l'arrivée dans une chambre ou dans une salle de spectacle faisait toujours une grande sensation, en fin par Mme de Staël; elle pouvait rencontrer chaque jour les admirateurs dont son amour propre avait besoin, les causeurs qui stimulaient le mieux son esprit; mais elle savait qu'on ne rigue bien chez soi, et que si l'on a tout son esprit chez les autres, on a de plus chez soi tout l'esprit des gens qu'on y rassemble, que les nouvelles qu'ils apportent, les bons-mots qu'ils disent, sont presque une propriété de la maîtresse de la maison, qu'elle a droit de vie et de mort sur toutes les conversations, et qu'en France, la faculté de faire parler de ce qu'on veut, touche de fort près au pouvoir de le faire faire.

Le salon de Mme de Staël, dont la puissance est l'honneur d'effrayer le plus grand souverain de notre histoire moderne, peut se diviser en trois époques; celle de la révolution, celle du consulat et celle de la restauration. Le premier salon fut sans contredit le plus influent; c'est là que MM. Barnave, Talleyrand, Lameth, Dupont, Boissy-d'Anglas, Portalis, Siméon, Tronçon du Coudray, Pontécoulant, Thibaudeau, Chénier, Roderer, Benjamin Constant, discutaient les décrets en herbe et décidaient des nominations importantes.

Barras, le seul des membres du directoire admis chez Mme de Staël était sans cesse sollicité par elle en faveur des victimes de la révolution, et l'on peut affirmer que chacune de ces visites coûtait au galant directeur quelque bonne action.

C'est en causant dans son salon avec Chénier que Mme de Staël obtint de lui d'imiter la courageuse démarche de M. de Pontécoulant dont le rapport éloquent, pour le rappel de M. de Montesquieu, venait d'être couronné d'un succès d'autant plus grand qu'il avait excité de vifs débats. C'est en conséquence du décret obtenu par M. de Pontécoulant pour M. de Montesquieu que Chénier en demanda l'application à M. de Talleyrand; le mit en rapport avec Barras et le fit nommer, par ses puissantes recommandations, au département des affaires étrangères; car, dit-elle: « M. de Talleyrand avait besoin qu'on l'aiderait pour arriver au pouvoir; mais il se passait ensuite très bien des autres pour s'y maintenir (1). »

Ainsi, on peut en conclure que c'est au salon de Mme de Staël que la France a dû l'existence politique de cet habile et toujours ministre.

Malheureusement cette transformation miraculeuse d'un gentilhomme

(1) *Considérations sur la révolution.*

publie sous la responsabilité de M. Jules Lechevalier, qui en est devenu le propriétaire et le rédacteur en chef; c'est une sorte de dédoublement de la Paix, ou M. Jules Lechevalier a cédé la place à M. Fonfrède.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 9 FÉVRIER.

CHAMBRE DES REPRESENTANS. — Séance du 9 février.

La chambre des représentants a continué aujourd'hui la discussion du budget de l'intérieur, et en a adopté plusieurs chapitres. A l'occasion du crédit demandé pour l'agriculture, M. de Muclenaere a invité le gouvernement à prendre des renseignements afin de remédier au mal dont se plaignent les fabricans d'huile; il paraît que la France a réduit à 1 fr. par 100 kil. l'entrée des graines oléagineuses, les Français les ont accaparées, et par suite les fabricans d'huile se trouvent sans matière première. Le ministre a annoncé qu'une enquête avait été faite, mais qu'il n'avait pas encore de renseignements suffisants. Cette question du reste pourra être discutée lorsque l'on s'occupera des modifications au tarif des douanes.

Le chiffre relatif à l'école vétérinaire a donné lieu à quelque discussion.

M. Devaux. Je vois cet article de 244,000 frs. pour l'école vétérinaire, et à l'art. 1 je vois encore figurer une somme de 60,000 frs pour l'école d'agriculture. D'un autre côté, à l'article *Beaux-arts*, il y a encore une somme pour la musique de l'école vétérinaire. Je demanderai à M. le ministre de l'intérieur, s'il y aurait quelques inconvénients à réunir en une seule somme tout ce qui concerne l'école.

M. le ministre de l'intérieur. La somme de 244,000 frs. est un crédit tout spécial pour le paiement des terrains et l'appropriation des locaux, tandis que la somme de 60,000 frs. portée à l'art. 1er. est la dépense annuelle de l'école. Du reste, je ne vois aucun inconvénient à réunir à cette dernière somme le crédit destiné pour la musique.

M. Dumortier appuie l'observation de M. Devaux.

M. le ministre de l'intérieur. Si j'ai porté séparément la somme de 244,000 fr., c'était pour la spécialiser. Quant à la somme demandée pour la musique de l'école, l'année prochaine elle sera portée au budget avec la somme pour les dépenses générales de cette école.

M. Dumortier s'oppose à ce que l'on prenne sur le budget une somme pour apprendre la musique aux écoles vétérinaires. Ceux qui veulent apprendre la musique, doivent la payer. Il votera plutôt contre le budget; il ne peut consentir à ce que l'on destine pour l'école vétérinaire une somme quelconque du crédit sacré que la chambre a voté pour les sciences, les lettres et les arts, alors que l'on voit des auteurs en Belgique ne pouvant faire imprimer leurs ouvrages faute du moindre subside.

M. Eloy de Burdinne s'étonne de cette opposition, alors qu'on ne s'élève pas contre le subside pour l'aca-

prêtre, émigré, en un ministre républicain, n'amena pas la réconciliation qu'espérait Mme de Staël. Les partis qui divisaient les conseils n'en restèrent pas moins ennemis.

Mme de Staël recevait plusieurs des hommes qui conspiraient la journée du 18 fructidor; on l'accuse d'y avoir eu part. Elle s'en défend, et l'on doit la croire; son salon seul fut coupable. On sait tout ce que son cœur généreux lui inspira de dévouement pour les malheureux proscrits de cette fatale journée; ce qui ne calma pas les ressentimens, et fit dire à M. Devernois, en parlant de Mme de Staël : C'est une excellente femme qui noierait tous ses amis pour avoir le plaisir de les pêcher à la ligne.

Le second règne du salon de Mme de Staël ne fut pas si désastreux; il ne tua que le tribunal, et même ne fit-il qu'avancer sa fin de quelques mois; car le gouvernement que le premier consul méditait dès lors pour la France, ne pouvait comporter l'opposition parlementaire qui avait déjà bouleversé le pays; aussi disait-il avec humeur, en parlant des orateurs du tribunal: « Je n'ai pas le temps de répondre aux discours de ces bavards taquins; ils ne font rien et entravent tout. Qu'on les fasse taire. »

Il est vrai que plusieurs membres du tribunal, enfans perdus de la république, imbus des idées de liberté, et marchant surtout vers ce séduisant mariage politique, combattaient hautement les décrets préparatoires qui leur semblaient être autant de petits sentiers conduisant au pouvoir absolu.

C'est alors que le salon de Mme de Staël entendit des justes plaintes du parti qui voulait profiter de la révolution; car celui qui l'avait faite y avait presque totalement succombé; mais des institutions achetées par tant de malheurs, d'horribles condamnations, mariaient qu'on les défendit avec courage; elles avaient coûté si cher! L'excuse de ces temps de liberté folle était toute dans la liberté sage qu'il en devait résulter; voilà ce que Garat, Audrieux, Daunou, Benjamin Constant, aidés du génie et de l'enthousiasme de Mme de Staël, cherchaient à rendre en mots éloquens dans les séances du tribunal.

La répétition de ces plaidoyers en faveur de la liberté se faisait le soir en causant avec Mme de Staël. Les plus adroits de ces orateurs étaient ceux qui lui dérobaient le plus d'idées et de mots; la plupart sortaient de chez elle avec un discours tout fait pour le lendemain, et ce qui était plus encore, avec la résolution de le prononcer, acte courageux qui n'était pas moins son ouvrage. Comme leur intention fut si fond très-bonne, et que le mot de liberté, quoique fort discrédité par Fabus qu'on en avait fait, sanctifiait encore toutes les phrases de ces hommes politiques, il ne régnait aucun mystère dans leurs réunions. D'ailleurs l'esprit sonore de Mme de Staël eût rendu tout mystère impossible; les arrêts de son esprit trouvaient tant de colporteurs! Aussi le premier consul était-il instruit

démie de musique. Il me semble que les campagnards ont les mêmes droits que les citadins à apprendre la musique.

M. Dumortier soutient que l'école vétérinaire ayant un crédit spécial, c'est sur ce crédit qu'elle doit trouver les frais des leçons de musique. Il espère que la cour des comptes entendra ces paroles et ne liquidera pas de semblables dépenses.

Le chiffre de 244,000 fr. est adopté. M. Desmet a appelé l'attention du gouvernement sur l'épizotie qui règne depuis quelque temps dans les Flandres, et M. Desmet de Biesme a reproduit la demande qu'il avait déjà faite de former un fonds provincial pour l'agriculture, afin qu'on put indemniser équitablement les paysans qui se trouveraient dans le cas de faire abattre des bestiaux atteints de maladies. Le ministre de l'intérieur a déclaré qu'il appellerait sur ce point l'attention des conseils provinciaux à leur première session.

La chambre continuera demain la discussion de ce budget.

Nous apprenons que le ministre de la guerre est gravement indisposé.

On dit que le colonel Chazal, gouverneur militaire de la province de Liège, prendra le commandement du 9e de ligne, en remplacement du colonel de Nieupoort. (Belge.)

Le colonel Stevens, commandant la province de Limbourg prendra le commandement de la province de Liège et sera remplacé par le colonel de Nieupoort. (Id.)

Le colonel Crayquembourg faisant les fonctions de sous chef de l'état-major, est nommé gouverneur militaire de la province d'Anvers.

Nina Lassave a passé par Bruxelles, venant de Londres et retourant dans son pays.

On compte 40 élèves à l'école de sculpture organisée par Geefs à Bruxelles. Le local devient trop petit pour les nouvelles admissions qui devront être limitées. Le concours qui aura lieu au printemps prouvera l'excellence des leçons et les progrès des élèves.

Geefs a retouché et terminé son groupe de Genièvre, véritable chef-d'œuvre d'expression gracieuse et naturelle.

M. Vleminkx, inspecteur-général du service de santé, écrit à l'Indépendant, qu'il va demander à M. le ministre de la guerre l'autorisation de faire imprimer un grand nombre de pièces officielles qui démontreront à la dernière évidence que lui, M. Vleminkx, est calomnié dans la brochure de MM. D'Elbougne père, Bathels et Roussel, intitulée : Révélations sur le service de santé.

On se souvient de la course vraiment remarquable fournie il y a peu de jours par le cheval Billy. Un semblable pari aura lieu samedi prochain, M. Bouchon s'étant engagé contre M. le comte de Cornelissen, à faire parcourir la route de Bruxelles à Anvers, par sa jument Harriet en une heure trois quarts. Nous apprenons qu'il y a déjà beaucoup de paris considérables engagés pour et contre, et que le départ aura lieu de la porte de Laeken, à onze heures précises.

LIÈGE, LE 10 FÉVRIER.

Ce matin, vers sept heures, un homme assez mal vêtu, s'est précipité du pont d'Amersœur dans la rivière, et a disparu. Il avait laissé ses sabots sur le pont, et, quelques instants auparavant, un petit paquet de hardes chez un cabaretier des environs; il avait été livré par lui en garantie d'une goutte de genièvre qu'on lui avait vendue; on ignore les noms de cet individu; son cadavre n'a point encore été retiré.

Les habitants de la rue de la Fontaine et du quai de la Sauvenière, ont été, ce matin, quelque temps dans un véritable émoi. Au point du jour, des personnes qui passaient près du couvercle d'un canal situé près de la maison Ancion, entendraient des gémissements provenant du fond

dès son lever de tout ce qui avait été dit chez elle, et des attaques qu'il aurait à repousser le matin même à la séance du tribunal.

On suppose avec dédain les déclamations d'une minorité spirituelle contre une volonté avouée, accomplie, mais non contre le projet qui n'est pas sûr; c'est la différence de la bouture que l'on doit abriter avec la plante qui peut braver l'orage. Le projet d'un ambitieux, c'est sa vie; il n'est indifférent qu'à la perte de ce qu'il possède.

Mme. de Staël nous fait elle-même l'aveu de ce que son salon était pour elle et pour l'humanité.

« L'un de ces tribuns, ami de la liberté et doué d'un de ces esprits les plus remarquables que la nature ait départis à aucun homme, Benjamin Constant me consulta sur un discours qu'il se proposait de faire pour signaler l'aurore de la tyrannie; je l'y encourageai de toute la force de ma conscience; néanmoins, comme on savait qu'il était un de mes amis intimes, je ne pus m'empêcher de craindre ce qu'il en pourrait arriver. J'étais vulnérable par mon goût pour la société. La veille du jour où Benjamin Constant devait prononcer son discours, j'avais chez moi Lucien Bonaparte, MM. *** et plusieurs autres encore dont la conversation, dans des degrés différents, a cet intérêt toujours nouveau qu'exigent la force des idées et la grâce de l'expression. Chacun, Lucien excepté, lassé d'avoir été proscrit par le directoire, se préparait à servir le nouveau gouvernement, en l'exigeant de lui que de bien récompenser le dévouement à son pouvoir. Benjamin Constant s'approcha de moi et me dit tout bas: « Voilà votre salon rempli de personnes qui vous plaisent; si je parle, demain il sera désert. » — « Il faut suivre sa conviction, lui répondis-je. »

« L'exaltation m'inspira cette réponse; mais je l'avoue, si j'avais prévu ce que j'ai souffert à dater de ce jour, je n'aurais pas eu la force de refuser l'offre que me faisait Benjamin Constant, de renoncer à se mettre en évidence pour ne pas me compromettre. »

« On sait l'effet que produisit ce discours, comment il fut initié et soutenu par les orateurs républicains, et le décret qui fut rendu. Les membres du tribunal, frappés par ce décret, se réunirent comme de coutume chez Mme. de Staël, heureuse de pouvoir se venger dans son salon, à coups de bons-mots, des plaisanteries mordantes, de l'acte arbitraire qui leur interdisait l'éloquence de la tribune. »

Cependant, cette opposition maigre, qui s'exhalait en épigrammes, pouvait importuner, mais non renverser la puissance qui s'élevait alors. Que pouvaient tant d'idées confuses, contraires, superficielles ou profondes même, mais dont la profondeur, éventée par la conversation, déconsidérée par la formule plaisante qui l'exprimait, avait perdu sa force? Que pouvaient ces idées éparpillées contre une seule méditée en silence et poursuivie avec toute la constance et la gravité de l'ambition.

de ce canal; elles s'empressèrent de le découvrir; on crut que ces plaintes étaient poussées par un jeune enfant qu'une main criminelle y aurait précipité pendant la nuit. La foule se rassembla, et quand on eut laissé descendre quelqu'un, on reconnut que ces gémissements venaient d'un jeune chien qui expirait dans la boue.

Le 7 de ce mois, dans la soirée, une petite meule de foin, appartenant au sieur François Coulon, cultivateur, au Laveux, d'une valeur de cent cinquante francs environ, a été incendiée. On a tout lieu d'attribuer ce sinistre à la malveillance, car la meule brûlée se trouvait sur une prairie, fort éloignée de toute habitation et chemins publics. On n'a cependant rien trouvé qui soit de nature à éclairer les recherches de la justice qui est saisie de cette affaire.

Voici le résultat des opérations du collège électoral d'Arion.

Nombre des électeurs présents 202.

M. Notomb, Ministre des travaux publics, a obtenu 200 voix. En conséquence, M. Notomb a été proclamé membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement administratif d'Arion.

Depuis trois jours l'Observateur ne nous est point parvenu. Nous n'avons pas reçu non plus l'Indépendant.

Nous avons reçu aujourd'hui une réponse à la lettre insérée dans notre n° du 3 courant, et relative à la commission des Beaux-Arts. Nous la publierons demain.

Un journal de Paris annonce que M. Dalloz, président de l'ordre des avocats à la cour de cassation, se rend à Bruxelles pour plaider une cause importante. C'est la première fois qu'une des illustrations du barreau français aura été plaider devant un tribunal étranger.

Le Journal d'Arion annonce que la Société des Ardennes s'organise définitivement, que le gouvernement lui concédera la construction de plusieurs routes dans le Luxembourg, et qu'elle mettra la main à l'œuvre au mois d'avril prochain.

L'exposition d'hiver de la société d'horticulture de Liège ouvrira cette année le 2 avril prochain, et aura lieu à la salle académique de l'université. Ce retard est déterminé par la grande exposition de Gand du 30 mars.

On lit ce qui suit dans le Nouvelliste de Verviers:

La nuit passée, vers minuit et demi, le feu a éclaté dans une ferme à Wiony, chemin de Mangombroux, appartenant à M. Grandjean-Douha, de cette ville, et tenue en location par le sieur Jean-Toussaint Brasseur. Trois pompes à incendie appartenant à la ville, y ont été très-promptement transportées; mais à cause de la rareté de l'eau en cet endroit, deux seulement ont pu être mises en activité. En moins d'une demi-heure tout secours était inutile à cause de la violence des flammes qui ont trouvé un surcroît d'aliments dans le meuble et le fourrage. Ces objets, de même que la maison, une écurie, une grange et une étable ont été réduits en cendres; une écurie a été sauvée non sans beaucoup de peine. Les bâtiments seulement sont assurés. Il résulte d'une expertise que le dommage causé par ce sinistre, dont jusqu'à présent on ignore la cause, s'élève à 14,000 fr.

On lit dans le Précurseur d'Anvers:

Nous avons signalé hier un fait des plus blâmables et sur lequel nous avons appelé l'attention de l'autorité. Aujourd'hui il ne s'agit plus de vêtements gâtés, d'action répréhensible, mais bien d'un acte criminel qu'il importe de dévoiler sur le champ pour que la police se mette en devoir de découvrir les coupables. Hier, dans la journée, et dans un des quartiers les plus populeux de la ville, une jeune femme a été piquée. Nous affirmons hautement ce fait qui nous a été signalé ce matin.

Dans la soirée du 29 janvier dernier, une meule d'avoine appartenant à M. Mélard de Rocour et placée près de la route de Liège à Tongres, a été brûlée: heureusement cette meule était assurée à la compagnie des Propriétaires réunis, qui s'est empressée de faire payer à M. Mélard, par l'intermédiaire de M. Mélotte, son agent principal à Liège, la

D'ailleurs, à cette époque, le salon de Mme. de Staël n'était pas seulement composé des chefs de l'opposition, on y voyait aussi beaucoup de personnes attachées au gouvernement. Les frères du premier consul, les ministres, les rédacteurs des journaux dévoués au pouvoir, MM. Roderer et Sauvo y venaient chercher des nouvelles, l'alma et Gérard des inspirations; c'était l'asile des émigrés rentrés; ils y trouvaient cette politesse exquise, ces égards pour la naissance, pour la pauvreté noble, qui distinguaient la bonne compagnie sous l'ancien régime; le duc Mathieu de Montmorency y pouvait parler des sentimens religieux qui remplissaient son âme si pure, si charitable, sans craindre l'ironie d'un vieillard ou d'un jeune esprit fort; le duc Adrien de Laval y conservait impudemment son esprit fin, délicat, et la grâce de ses manières nobles et simples. Le comte Louis de Narbonne y maintenait auprès de Mme. de Staël, dans ses traditions de cour, et cette flatterie à la fois ingénieuse et digne, qui lui ont valu depuis tant de succès auprès de l'empereur.

Le chevalier de Boufflers y racontait tout le monde par ses récits piquans, sa philosophie enjouée, ses mots profonds dits d'un ton léger, sa moquerie si fine et si bien secondée par les réparties brillantes de M. de Chauvelin.

Le comte de Sabran y faisait déjà preuve de cet esprit distingué, de ce cœur généreux, qui devaient bientôt se dévouer à madame de Staël et charmer son exil.

Ces aimables débris de l'ancien régime causaient de fort bonne grâce avec les esprits supérieurs ou célèbres, nés de la révolution, tels que Ducis, Clément, Lemercier, Arnaut, Legouvé, Talliand, Regnaud de St. Jean-d'Angély, Camille Jordan, Andrieux, Benjamin Constant, etc., etc. La différence des opinions éclairait au besoin de se communiquer, de se plaire; car l'admiration éclairée des gens de l'ancien régime était nécessaire aux hommes du nouveau; et ces soutiens de l'aristocratie tempérée, ces vieux ministres du bon goût, aimaient à voir l'influence que leurs arrêts avaient encore sur les jeunes talens démocrates. Chacun des deux partis, consolé par ce qui manquait à l'autre, ne pensait pas à s'en humilier; également neutralisés par le pouvoir qui surgissait, les royalistes et les républicains jouaient ensemble sans s'aimer, sans se craindre, comme joueraient de pauvres chiens édentés avec des chats sans grilles.

Ce jeu de prént au premier consul En vain M. Regnaud de St. Jean-d'Angély, l'ami et le constant défenseur de Mme de Staël auprès de Napoléon, lui affirmait que le salon de cette femme célèbre ne pouvait pas être dangereux pour une autorité si bien affermie, il répondait: — Ce n'est point un salon, c'est un club. En vain M. Regnaud lui répétait que Mme de Staël était trop enthousiaste de la gloire pour conspirer contre celle du vainqueur de l'Italie; la vérité, la flatterie, tout échouait contre l'antipathie du héros pour la femme d'esprit

somme de 742 fr. 50 cent. montant du dommage établi de commun accord entre les parties.

Les journaux de Paris ont parlé d'une ouvrière en corsets qui n'appartenait pas au sexe féminin, et qui aurait essayé beaucoup de corsets et de pantalons aux dames de Tours, au grand scandale des maris de l'endroit. Le Journal de l'Indre et Loire nous apprend que ses confrères de Paris, ont accueilli avec trop de précipitation un roman qui n'est qu'une mystification. L'ouvrière en question était réellement une femme, mais une femme fantasque et folle, qui portait des lunettes bleues et s'était fait couper les cheveux à la Titus. Ses manières bizarres ont pu seules accréditer le conte auquel les journaux parisiens ont ajouté foi, et que nous n'avons rapporté comme tel que pour l'agrément de nos lecteurs.

Un événement des plus déplorable est venu attrister la commune de Reinack, canton de Thurgovie, Suisse, dans la journée du 23 janvier. Un père de famille de cette localité était tranquillement assis sur son fourneau, tenant entre les bras son plus jeune fils âgé de trois ans; à côté de lui se trouvait sa femme enceinte, et dans un coin de la chambre un des enfans, garçon de huit ans, jouant avec un fusil chargé. L'arme étant venue à se détendre, le coup part et la balle traverse le père et l'enfant qui l'avait sur ses genoux. Tous les deux tombent morts sur la place. Qu'on juge de l'effroi de la malheureuse mère à la vue de l'affreux accident qui la prive à la fois d'un fils et d'un époux. Quand au jeune garçon, cause involontaire de cette catastrophe, désemparé des suites de sa fatale imprudence, il avait immédiatement pris la fuite, et n'a plus reparu depuis.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Le petit traité d'Économie politique traduit de l'anglais, et publié par la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire, est adopté depuis plusieurs mois au Collège royal de Liège.

Ce petit manuel va être aussi remis entre les mains des élèves de l'École industrielle de Verviers.

Un libraire de Genève, M. Cherbuliez, vient d'en demander plusieurs douzaines d'exemplaires à M. Dessain, libraire de la Société, place St-Lambert.

Les Notions élémentaires d'Économie politique, traduites de l'anglais de Whately, sont écrites en un style clair et précis, de nature à mettre les principes de cette science à la portée de tout le monde.

Cet ouvrage, qui paraît d'abord par livraisons dans un journal périodique de Londres, est destiné particulièrement à la jeunesse des classes laborieuses.

La Société d'encouragement, en traduisant et complétant certains égarés de ce petit traité, a fait un véritable cadeau à l'instruction primaire et industrielle.

Le nombre d'ouvrages vendus par la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire, pendant le dernier trimestre de 1836, s'élève à 12,291.

Indépendamment de ces ouvrages, la société a débité 380 Cahiers d'écriture cursive, 94 Tableaux de dessin linéaire et 60 Cartes géographiques.

CHEMIN DE FER.

Dans un précédent article, nous croyons avoir suffisamment établi que le roulage et les entreprises de messageries ne souffriraient aucunement par l'établissement des chemins de fer, et que par suite l'agriculture conservera intacts les débouchés de ces deux industries. Nous croyons aussi avoir démontré qu'il y a beaucoup d'exagérations dans les plaintes que les agriculteurs élèvent par rapport au morcellement des propriétés, résultat du reste inséparable de toute espèce de route.

Ces deux points établis, il nous sera facile de prouver que l'agriculture jouira, tout aussi bien que l'industrie, des bénéfices faits des chemins de fer.

c'était la haine de l'action pour l'observation, du grand dessein pour le petit obstacle, de la passion pour l'ironie.

Il fallut abdiquer. Un ordre d'exil vint condamner Mme. de Staël à déposer le sceptre de la conversation parisienne. Sa vie brillante se concentra dans une intimité plus digne d'envie que de plaines. Sous les yeux du père qu'elle adorait, entourée d'amis spirituels que l'exil lui attirait comme en la réponse ordinaire à tout ce qui occupait de l'éducation de sa fille, dont la beauté, l'esprit et les talens devaient réaliser tous les vœux de son ambition maternelle, dominée par la création des ouvrages qui l'ont placée au premier rang des littérateurs, objet des hommages de tous les souverains et de tous les grands talens de l'Europe, nous ne saurions partager sa peine pour son sort.

La troisième époque qui rouvrit à Paris le salon de Mme. de Staël, celle de nos revers. La vue de Cosaques qui régnaient alors dans nos murs était insupportable, je m'enfermai chez moi où les lettres de mes amis me firent au courant de ce qui se passait d'intéressant dans le monde des plus à la mode.

Un homme dont l'esprit observateur, délicat profond et pénétrant, s'est révélé depuis au public dans de charmans ouvrages, m'écrivit alors en sortant de chez Mme. de Staël une relation de la soirée qu'il venait d'y passer. Cette lettre peindra mieux que je ne le saurais faire ce brillant et dernier salon qui devait bientôt, hélas! se fermer pour toujours.

LETRE A MADAME ***

Paris, ce 8 mai 1811, à deux heures du matin. Je reviens de ma soirée, et je ne veux pas me coucher sans raconter ce qui m'a le plus amusé. Amusé n'est pas le mot, car le salon de Mme. de Staël est plus qu'un lieu où l'on se divertit; c'est un miroir où se peint l'histoire du temps. Ce qu'on y voit et ce qu'on y entend, est instructif autant que bien des livres, et plus que bien des comédies. Vous me demandez pourquoi je lis peu, et pourquoi bon lire quand on passe sa vie à puiser à la source de toutes les idées de son temps, à les voir en travail dans leur germe, à les trouver ailleurs, mal employées, ce que je découvre ici sous la forme la plus séduisante, c'est une vie, un esprit qui rayonnent; ce sont des torrents de feu, des éclairs de génie. De quel vivrons-nous, si nous nous laissons perdons?

Ce qui fait le plus grand charme de la société de cette femme, c'est que vous sentez qu'elle vous parle. Elle vous donne aussitôt des idées, des facultés, et puis elle vous crée un peu des siennes, son esprit n'est point avare, il n'est que le dispensateur des idées de son âme; et ce que je préfère à tout, c'est l'âme des gens d'esprit. Quand l'admirable éloquence que vous connaissez a proféré son sur la foule, quand le talent a exercé son action journalière,

D'abord, la Belgique est placée au centre de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre, de ces grands foyers de consommation, c'est par elle et au moyen de ses chemins de fer que ces nations se communiqueront : ces relations multipliées nous mettront, pour ainsi dire, en contact avec tous les peuples; circonstance qui ne peut influer qu'avantageusement sur notre agriculture déjà si florissante, et par cela même pouvant lutter avec avantage contre la concurrence étrangère.

D'un autre côté, il est aussi incontestable que la multiplicité des routes ordinaires est une cause de prospérité pour l'industrie agricole; car pour se pénétrer de cette vérité, que l'on considère deux contrées où le sol est le même, mais dont l'une possédant un bon système de communications et l'autre n'ayant d'autres voies que de mauvais chemins vicinaux. Eh bien! que voit-on? Dans la première, de riches moissons répandant l'aisance sur une nombreuse population, et de l'autre des terres en friches ou mal cultivées, indices certains de la misère du cultivateur.

Si la prospérité de l'agriculture dépend de la multiplicité des routes en pierres, les chemins de fer, par cela même qu'ils offrent plus de rapidité, de sécurité et d'économie, produiront des résultats encore plus marqués. Non-seulement ces importantes communications seront utiles à l'industrie agricole pour le transport des produits du sol, mais aussi pour celui du bétail. Dans l'état actuel des choses, quelle perte n'éprouve pas cette industrie sur ses chevaux, vaches, porcs ou moutons, par la dépréciation que ces animaux subissent, en les conduisant par des chemins impraticables à des foires ou marchés qui peuvent se tenir à plusieurs journées de marche. Eh bien! les chemins de fer obvieront à cet inconvénient; toutes les espèces de bétail y auront leurs ménageries et en quelques heures arriveront ainsi saines et sauvées à des distances qu'elles n'auraient parcourues qu'en plusieurs jours.

Au surplus, il y a un tel enchaînement entre l'industrie et l'agriculture que la prospérité ou la ruine de l'une, entraîne la prospérité ou la ruine de l'autre. Si donc il est vrai, comme le proclame l'opinion générale, que les chemins de fer imprimeront à l'industrie un mouvement progressif, il sera également vrai que ces nouvelles communications seront avantageuses à l'agriculture.

L. M.

LA RECHERCHE DU COUPABLE.

Avant que Méhémed-Ali eût armé les fellahs, il avait à son service des troupes irrégulières d'Arabes. Ces bandes indisciplinées commettaient toutes sortes de brigandages dans les villes, quant leur solde n'était pas exactement payée. Le trésor du vice roi était alors souvent épuisé et des désordres se renouvelaient fréquemment. Un jour une de ses compagnies se révolta contre son chef et livra sa maison au pillage. Tous les meubles furent brisés, les effets précieux envoyés et une assez forte somme d'argent que le capitaine avait péniblement amassée, disparut.

Dès que les mutins se furent retirés, le capitaine alla porter ses doléances à Méhémed-Bey, alors gouverneur du Caire. Le ministre fit appeler tous les soldats devant lui et demanda au capitaine de lui désigner le coupable. Celui-ci lui représenta que la confusion avait été si grande qu'il ne pouvait le reconnaître; que du reste, il était disposé à tout oublier si on voulait lui restituer la somme d'argent qu'on lui avait volée.

Le ministre adressa aux soldats une allocution paternelle; il leur parla tristement de la pénurie du trésor, et leur promit que tout l'arriéré de la solde leur serait fidèlement payé dès qu'on aurait fini de percevoir les contributions. Il s'apitoya longuement sur les infortunes du soldat qui abandonnait sa patrie pour venir exposer sa vie au service de l'Egypte, sans être assuré de recevoir le prix de son courage et de son sang. Il entremêla sa harangue de beaucoup d'exclamations religieuses, pour leur rappeler que toutes choses viennent de Dieu; que la misère est la première pierre sur le seuil de l'abondance, etc.; arrivant alors à l'acte de muti-

nerie dont se plaignait leur capitaine, il engagea celui qui avait volé l'argent à le rendre, afin que tous ses camarades pussent profiter de l'indulgence et du pardon qu'il voulait bien leur accorder.

Tous les soldats élevèrent aussitôt la voix, et protestèrent à l'envi qu'ils n'avaient rien emporté de la maison de leur capitaine. Alors Méhémed-Bey leur dit :

— Puisque vous n'êtes pas coupables, vous pouvez vous retirer; je vous exhorte à attendre patiemment le jour de la paie; il ne tardera pas longtemps. Allez.

Les soldats étaient à peine hors de la salle, qu'il les rappela :

— Mes enfants, songez combien doit être grande la douleur de votre chef, qui perd en un seul jour le fruit de ses longs services. Chacune de ses pièces d'or était le prix d'une de ses blessures. Comment un pareil argent pourrait-il rendre heureux celui qui l'a volé? Le vol est le chemin de la perdition. Que le coupable se déclare, il lui sera pardonné.

Tous alors, se regardant les uns les autres, et s'interrogeant mutuellement, affirmèrent qu'ils avaient à peine dépassé le seuil de la maison du capitaine.

Le gouverneur se tourna vers le capitaine d'un air découragé, et congédia une seconde fois les soldats. Mais il les rappela de nouveau :

— Craignez Dieu, mes amis! Celui qui laisse planer le soupçon sur ses camarades innocents, aggrave encore sa faute. Le silence n'est pas pour le crime un refuge inviolable. Dieu prendra soin de découvrir le coupable qui se dérobe à la justice des hommes. Allez!

Les derniers soldats étaient encore dans la salle lorsqu'il donna l'ordre de les faire tous rentrer.

— Le coupable, dit-il, le voilà! et il ordonna à ses kaouas de saisir le soldat qu'il désignait. C'est toi, misérable chien, qui as volé ton capitaine; rends-lui son argent, si tu ne veux pas mourir sous le bâton.

— Mais, excellence, je proteste...

— Pas un mot de plus! kaouas, étendez-le à terre, et commencez à frapper.

— Par la vie du prophète, par la vie de ma religion, ce n'est pas moi.

— Frappez!

Après que le patient eut reçu une vingtaine de coups, il pria qu'on suspendit son supplice, et avoua que c'était lui qui avait volé l'argent du capitaine, et qu'il était prêt à le rendre.

— J'étais sûr que tu étais le voleur, reprit Méhémed-Bey, car toutes les fois que je vous ai renvoyés, tu es sorti le premier avec empressement, et lorsque je vous ai rappelés, tu es toujours entré le dernier en murmurant.

THEATRE.

M. Bernard Léon a paru encore plusieurs fois sur notre scène, à la grande satisfaction des amis de la gaieté. On l'a revu avec beaucoup de plaisir dans le *Billet de Loterie*, sous les traits de Loquet. Ce artiste a, entre autres mérites, celui de bien dire le couplet, il le nuance avec une finesse qui est le partage d'un petit nombre d'artistes. Après cela nous devons dire que le répertoire languit; on n'a pas donné force vaudevilles et l'on nous a sevré de musique. Après le *Capitaine Roland* nous avons eu les *Cabinets particuliers* longue et froide bouffonnerie, qu'on peut se permettre en temps de carnaval exclusivement. Il ne faut point cependant trop accuser la direction de la monotonie du répertoire; la grippe, ou l'influenza, pour employer l'expression fashionable adoptée par les anglais, ce fléau qui sévit avec tant de rigueur sur les bords de la Tamise et de la Seine, fait bien décidément ressentir sa maligne influence sur les bords de la M-use. Près de vingt de nos artistes sont, dit-on atteints de la grippe. Du reste tous ceux qui ont assisté à la représentation d'hier auront pu constater la présence de l'influenza dans notre ville; du parterre du parquet, de la galerie, des loges, et du paradis s'élevait incessamment le bruit d'une toux sèche qui se mêlait fort désagréablement à la voix des acteurs. Alors les personnes non grippées, mais en vérité, c'était le petit nombre, faisaient entendre des paroles d'impatience; *chut, silence*; mais bien loin d'obtenir le silence il y avait alors recrudescence du mal, comme on disait lors du choléra: les accès de toux al-

daient le héros de la soirée. Nous ne l'avions encore vu qu'en représentation, et nous étions impatients de l'entendre causer.

On annonce Mme Recamier, elle seule pouvait dédommager la maîtresse de la maison de l'attente. Mme de Staël a découvert tous ses charmes, tout ce que le monde ne pense pas encore à lui demander. Ces dames restèrent à parler bas dans un coin du salon, jusqu'à l'arrivée du duc de Wellington.

Il entre enfin... La noblesse de sa figure, la simplicité de ses manières, produisent sur nous l'effet le plus agréable. Sa fierté, il doit en avoir, à presque la grâce de la timidité. Mme de Staël, dominée elle-même par cette attitude et ce langage si peu français, s'écrie: « Il porte la gloire comme si ce n'était rien... » Puis, par un retour de patriotisme, elle se penche à mon oreille et reprend: « Il faut pourtant convenir que jamais la nature n'a fait un grand homme à moins de frais. »

Il me semble que l'homme tout entier est dans ces deux mots. Vous croyez, d'après ce dé ut, que nous avons eu beaucoup de plaisir pendant le reste de la soirée. Jugez-en: le duc de Wellington n'était pas encore parvenu au fond du salon, que l'abbé de Pradt s'empara de lui et le força à l'écouter, pendant au moins trois quarts d'heure, exprimer ses idées (les idées de l'abbé de Pradt) sur la tactique militaire. Ecrivez vous la colère de Mme de Staël, et l'ennui de tout le monde! M. Schlegel disait qu'il croyait entendre ce rhéteur qui tenait un discours sur l'art de la guerre à Annibal.

Ce mot spirituel ne nous dédommagea pas de l'ennui d'entendre débiter en bon français tout ce que nous savions, quand nous espérions écouter des choses nouvelles, dites avec l'accent étranger. Parmi le peu de mots qu'a pu placer le général anglais, il y en a un qui m'a frappé. Pendant que l'abbé reprenait haleine ou se mouchait, le guerrier eut le temps de nous dire que le jour le plus affreux de la vie d'un homme qui commande une armée, est celui où il gagne une bataille, parce qu'avant d'avoir passé la nuit sur le terrain, et de s'être assuré le lendemain de la marche de l'ennemi, le vainqueur même ne peut pas savoir s'il n'est pas vaincu.

Chaque chose à son prix dans ce monde, et si les hommes de tous les états nous disaient leur secret, nous verrions que les triomphes les plus éclatants se paient au moins ce qu'ils valent. Quoiqu'il en soit, j'ai trouvé autant de justesse que de bon goût dans les mots du duc de Wellington. On voit qu'il cherche à se faire pardonner la curiosité qu'il nous inspire.

Bien des gens se retirèrent découragés par la facon de M. de Pradt; le héros lui-même pensait à fuir, quand Mme de Staël parvint enfin à le dégager du gret-à-pens où il était tombé. Elle le retint près de la porte; une conversation assez sérieuse s'établit sur la constitution anglaise. Mme de Staël ne pouvait allier la liberté politique avec les for-

aient en se multipliant, et au lieu d'une ou deux personnes, il en avait vingt ou trente, qui toussaient à la fois et sur des diapasons divers. Ce concert a plus d'une fois couvert tout-à-fait la voix des acteurs.

Tout ceci nous a éloigné un peu de notre sujet et nous n'avons que le temps d'y revenir. On donnait hier *Don Juan*, nos artistes ont souvent mérité des applaudissements. Nous ajouterons, toutefois, que M. Xavier a fait de nouveaux progrès dans le débit saccadé. C'est en vérité dommage qu'un acteur intelligent se gâte ainsi à plaisir, dans l'un des rôles où il a été le plus apprécié.

CONCERT DE M. SOUBRE.

Nous avons eu la semaine dernière, la soirée de M. Soubre, jeune artiste qui vient chaque année soumettre au jugement du public le fruit de ses consciencieuses études. Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de rendre justice à M. Soubre, c'est comme on sait un harmoniste très-remarquable; mais il y a chez lui, un genre de mérite que nous estimons plus encore, et sur lequel nous aimons à insister. Le compositeur ne pense pas que le but de la musique soit seulement de flatter l'oreille, par les sons plus ou moins habilement entremêlés: il assigne à son art, une fin plus noble; il pense en un mot que mélodie et harmonie, sont des moyens de parler à l'âme, tout comme la poésie et la peinture. Et en effet, il doit en être ainsi, c'est à la partie la plus élevée de nous mêmes, à l'intelligence, que le musicien doit s'adresser, s'il aspire au titre d'artiste. Sous ce rapport M. Soubre est dans la bonne voie, en écoutant sa musique, on sent qu'il cherche la source véritable des impressions profondes et durables: cette musique a le mérite de faire penser; c'est que l'auteur ne se borne point à aligner matériellement des notes, il fait de la musique avec des idées, et on sent qu'il y a toujours une intention poétique dans son œuvre. C'est déjà ce que nous avons eu l'occasion de constater, à propos de l'une des premières compositions de M. Soubre; la *grande symphonie fantastique* qu'il divisait en deux parties et que lui-même intitulait *Rêve et Délire*. Une pensée poétique rendue, il y a quelques années, par des hommes de style, avait réagi sur le musicien, il s'en était pénétré, et par les moyens qui lui étaient propres, il essayait de rendre, à son tour, les émotions que lui avaient fait éprouver les œuvres d'un autre art.

C'est dans la même voie que persévère M. Soubre. Aiusi son ouverture des *brigands* de Schiller, nous a paru bien évidemment une œuvre, dans laquelle le musicien a voulu résumer toutes les émotions de quelque drame terrible et sombre. Nous n'essayerons point de juger, après une seule audition, une symphonie de cette étendue, nous dirons que les masses harmoniques nous ont paru comme d'ordinaire habilement manœuvrées; mais nous devons ajouter, que nous aurions désiré rencontrer dans cette œuvre, des chants d'un dessin plus net, plus arrêté, de ces mélodies qui se fixent invinciblement dans la mémoire, et qui sont comme le cachet des maîtres. C'est là un genre de mérite qui nous paraît manquer encore aux compositions de l'artiste et qu'il devra s'efforcer d'acquies.

Nous constaterons cependant, que dans un morceau, moins important, sans doute, le *Chœur des Bohémiens*, l'artiste a donné à sa musique un caractère plus décidé: ici elle nous a paru originale, franche et d'une couleur assez tranchée. Nous avons aussi entendu un air d'une mélodie mélancolique, et qui appartient à un opéra intitulé *les Gueux des Bois*, auquel travaille en ce moment M. Soubre. Deux romances, *Amour et Lucciola*, ont été très-goûtées, la dernière surtout respire une fraîcheur et une grâce charmantes.

Ces différents morceaux ont valu à l'auteur de nombreuses marques d'approbation.

Nous venons de dire que M. Soubre avait un opéra sur le métier; il nous semble qu'il aurait dû ne point se borner à en faire entendre deux ou trois morceaux seulement: peut-être l'artiste a-t-il craint, de prendre pour lui-même, une trop grande part de la soirée. C'est une erreur de modestie; c'est pour lui que l'assemblée était venue, et c'est lui aussi qu'elle s'attendait à entendre. Nous engageons vivement le jeune musicien à persévérer dans ses études et dans la bonne voie où il est entré. Nous le répétons, ce n'est que par la *pensée* qu'on devient artiste. Peu nous importe les œuvres où l'on aperçoit point la trace de son pied divin.

Les amis du bien-être, c'est-à-dire, les meilleurs élèves du Conservatoire, et les amateurs les plus distingués de notre ville, s'étaient réunis pour donner plus d'attrait à la soirée, et tous ont recueilli une ample moisson d'applaudissements.

mes serviles restées dans les relations individuelles d'une société si fière de cette liberté.

« Le langage et les usages aristocratiques ne choquent personne dans un pays vraiment libre, dit le duc. Nous employons ses formules sans conséquence en forme d'hommage au passé, et nous conservons nos cérémonies comme on entretient un monument, même lorsqu'il n'a plus sa destination primitive. »

« Est-il vrai, dit Mme de Staël, que votre lord chancelier parle au roi à genoux pendant la séance du parlement? »

« C'est vrai. »

« Comment fait-il? »

« Il lui parle à genoux, vous dis-je. »

« Mais comment? »

« Vous le voulez, répond le duc, et il se jette aux pieds de notre

Corinne. »

« Je veux que tout le monde le voie! s'écrie Mme de Staël. »

Et tout le monde d'applaudir de commun accord. Je ne répondrais pas de cette unanimité d'approbation dans ce que les mêmes spectateurs disaient au bas de l'escalier.

Tout le monde était parti; je suis encore resté deux heures avec la maîtresse de la maison et M. Schlegel, dont la colère contre l'abbé rhéteur ne tarissait pas.

Pendant ces deux heures, la conversation de Mme de Staël m'a ravi en me prouvant combien j'ai raison d'être attaché à une personne qui vit en même temps si près et si loin du monde.

Elle nous disait ce soir, dans l'enthousiasme de son talent: « Quel bonheur si l'on pouvait être reine pendant vingt-quatre heures! que de belles choses... on dirait! »

Ce sont des mots de ce genre qui ont fait dire à mon oncle, M. le comte de Sabran: « Elle voudrait que le monde fut un salon, et en être le lustre. »

Il est possible que cette piquante plaisanterie soit juste dans certains moments de sa vie; mais la même personne a dit: « Juste comprendre ce serait tout pardonner. »

Cette seule pensée exprimée et mise en pratique valait la peine de naître et de souffrir.

Il me faudrait passer encore bien des nuits pour vous raconter en détail la conversation de ce soir; il y a plus d'un sujet de livre dans une causerie de deux heures avec Mme de Staël. J'aime mieux m'aller coucher, afin de pouvoir venir vous dire demain tout ce que j'en ai fait vous laisser deviner aujourd'hui.

Cette lettre nous a paru le portait ressemblant du salon conversation de cette femme au sublime langage, qui faisait Tessed: « Si j'étais reine, j'ordonnerais à Mme de Staël de s'asseoir à côté de moi. »

Mme. de Staël.

(E)

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche, 12 février 1837, à 10 heures et demie, dernier GRAND BAL PARE ET MASQUE, avec une tombola, qui sera tirée à mi-soir, composée de huit lots heureux, savoir:

1. Deux flambeaux avec globes.
2. Un porte liqueur.
3. Un tête-à-tête.
4. Une table à thé.
5. Une lampe avec globe.
6. Un tête-à-tête.
7. Pots à fleurs en porcelaine.
8. Une toilette.

De huit lots malheureux qui seront tirés à volonté.

Incessamment, la première représentation de ARRIVER A PROPOS.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 9 FÉVRIER

Naisances : 5 garçons, 6 filles.
Décès : 3 garçons, 3 hommes, savoir: J. J. Delange, âgé de 64 ans, cultivateur, domicilié à Sclessin, époux de M. A. Paques. — J. Dewaide, âgé de 53 ans, marchand orfèvre, rue du Pont, époux de M. G. Colson. — J. L. Baron, âgé de 25 ans, tailleurs, rue des Ecoilers, célibataire.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état, pour le quatrième trimestre de 1836, sera ouvert à son bureau à partir du 10 février courant.

ANNONCES.

BAL Dimanche à la Comète, faub. Vivegnis.

Une personne seule occupant une maison avec jardin désirerait trouver des personnes tranquilles pour louer deux chambres et la jouissance du jardin. S'adresser au Pont des Arches, au coin de Pêcheurte, n° 1401.

UNE SERVANTE, manie de bons certificats, peut se présenter place St Pierre, n. 872. 243

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER; célibataire, connaissant la partie des pompes, peut s'adresser à Hocheporte, n° 790. 53

UN JEUNE HOMME, au courant de la tenue des livres, ayant écrit dans des maisons de commerce, **DÉSIRE ÊTRE OCCUPÉ** soit toute la journée ou dans la matinée. S'adresser au bureau de cette feuille. 168

LA SOCIÉTÉ DES HOULLIÈRES,

DE
HUFNALLE ET FOXHALLE RÉUNIES A HERSTAL,
 Exploite des veines d'excellente CLUTTE pour la consommation domestique. Le TOMBEREAU se vend fls. 16 10 c de Liège, soit 19 francs 41 centimes. Celui des grosses houilles fls. 23 10 c de Liège, ou 27 francs 66 centimes.

VENTES DE RENTES,

POUR CAUSE D'INDIVISION.

LUNDI, 13 FÉVRIER 1837, à deux heures après-midi, le notaire SERVAIS vendra en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 857, LES RENTES ANNUELLES ET PERPÉTUELLES ci-après:

- UNE RENTE de 42 fr. 55 c. due par le sieur Joseph Louvat, Nicolas Joseph Cabolet et la Dame veuve de Jean Morin, de la commune de Vivegnis.
- Une idem de 4 muids épeautre, effractionnée à 38 fr. 90 c. servie par MM. Coucq et Larbuisson, d'Evergné et Melen.
- Une idem de 2 muids 1 setier épeautre, effractionnée à 20 fr. 66 c. 49 centimes, due par Pierre Ralet, de Villers-l'Évêque.
- Une idem de 12 setiers épeautre, effractionnée à 14 fr. 59 c. due par MM. Roland Joseph Lafontaine, de Plainevaux, et Lambert Joseph Lafontaine de Vierset.
- Une idem, de 12 fr. 16 c. due par les sieurs Watrin et Boty d'Enxhe, commune de Fexhe-Sluis.
- Une idem de 5 setiers un quart épeautre, effractionnée à 6 fr. 38 c. 19 centime, due par Hubert Watrin, la veuve Lilet, née Devivier, et autres, de la commune de Fxhe-Sluis.
- Une idem de 5 setiers épeautre, effractionnée à 6 fr. 8 c. due par les sieurs Halin, Massart et Damave, de Hautain J. Siméon, et Bechet de Bassenge.
- Une idem de 4 setiers épeautre, effractionnée à 4 fr. 86 c., due par la veuve Beaujean, les sieurs Salmon et Marneffe, de Voltem.
- Une idem de 4 setiers épeautre, effractionnée à 4 fr. 86 c. due par les enfants de feu M. Gérard Riga et dame Marie Anne Burtin de Hologne aux-Pierres.
- Une idem de 4 setiers épeautre, due par Henri Dænen, Mlle Maréchal, Pierre Ory et Gilles Maloir, de Glons.

Ces rentes sont très exactement servies à Liège et parfaitement garanties. S'adresser audit notaire SERVAIS, pour la communication des titres et conditions. 88

CHOCOLAT

FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE,

Au n° 32, rue du Pont d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Saïep, etc. depuis 55 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi kilo.

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUVONNOT.

UNE MEDAILLE D'OR,

A été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, la grippe, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac, et les palpitations du cœur. Il calme aussiles affections nerveuses. 5 fr. la bouteille, 2 fr. 50 la 1/2 bout. Dépôts chez MM. Decat, n° 9 rue des Pierres, à Bruxelles, Obosenski, rue Tirlemont, à Louvain; Leboutte, rue du Pont-d'Avroy, n° 552, à Liège; Frans Debast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fryson Vanoutrive, à Ypres; Vanmiert, à Mons; Smout, à Malines; Dobbelaere, à Courtrai, tous pharmaciens. 597

PANTHÉON LITTÉRAIRE,

COLLECTION UNIVERSELLE

CHEFS D'ŒUVRE DE L'ESPRIT HUMAIN,

Dix francs le volume in-8. de 800 pages.

VOLUMES EN VENTE

M. R. BEAUFAYS, libraire à Liège.

- Chaque ouvrage se vend séparément.
- Chronique de J. FROISSART et de Bonciant, 3 vol.
 - Mémoires de COMMINES, VILLENEUVE, 1
 - de BLAISE DE MONTLUC, du MARÉCHAL de VIELLEVILLE, 1
 - de SAULX DE TAVANNE et du VILLARS, 1
 - Chroniques de BAYARD, etc, etc, 1
 - de PALMA CAYET, 2
 - de SALIGNAC, COLIGNI, etc, etc, 1
 - de MONSTRELET, 1
 - de la PLANCHE, d'AUBIGNÉ, etc, 1
 - ROBERTSON, (œuvres historiques), 2
 - GIBBON, Décadence de l'Empire Romain, 2
 - GUYCHARDIN, Hist. d'Italie, 1
 - FLAVIUS JOSEPH, Hist. des Juifs, 1
 - HÉRODOTE, 1
 - THUCYDIDE et XÉNOPHON, œuvres complètes, 1
 - POLYBE, HÉRODIEN, ZOZIME, 1
 - PLUTARQUE, Vie des Hommes illustres, 2
 - Philosophie Chrétienne (choix d'ouvrages mystiques), 1
 - BACON, 1
 - St FRANÇOIS DE SALES, œuvres complètes, 4
 - BOURDALOUE, œuvres complètes, 3
 - MASSILLON, id., 2
 - FÉNÉLON, id., 3
 - id., œuvres choisies, 1
 - ROLLIN (hist. ancienne), 3
 - POSSUET, œuvres complètes, 12
 - Moralistes français, 1
 - F. RABELAIS, œuvres complètes, 1
 - MICHEL MONTAIGNE, id., 1
 - MONTESQUIEU, id., 1
 - J. DE LA FONTAINE, id., 1
 - MALHERBE, BOILEAU et J. B. ROUSSEAU, id., 1
 - J. DELILLE, id., 1
 - MOLIÈRE, id., 1
 - Pierre et Th. CORNEILLE, id., 2
 - J. RACINE, id., 1
 - BEAUMARCHAIS, id., 1
 - DESTOUCHES et REYNARD, id., 1
 - LA HARPE (cours de littérature), id., 2
 - LETTRES de Mme. de SÉVIGNÉ, 2
 - LANTIER (voyage d'Autenor en Grèce etc, 1
 - Bernardin de ST PIERRE, œuvres complètes, 2
 - J. J. ROUSSEAU, id., 4
 - VOLTAIRE, id., 12
 - ANQUETIL (hist. de France), 2
 - Léonard GALLOIS, continuation jusqu'à nos jours, 2

Ouvrages qui font exception.

- CHATEAUBRIAND, œuvres complètes, 5 vol. f. 70.
- Mémorial de Ste. Hélène, par LAS CASES, suivi de Napoléon en exil, par O'MÉARA, 2 vol. f. 25.
- Casimir de LA VIGNE, œuvres complètes, 1 vol. f. 12.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIEGE. — Avis.

Le sieur B. J. S. Hardy, demande l'autorisation d'établir une briqueterie permanente dans un endroit appelé au Têse, près des Venues.
 Le sieur L. Dejosé fils, celle d'établir une fonderie de cuivre dans une maison située au lieu dit Grand Bain, longeant la rue de l'Archevêque au faubourg St. Léonard.
 Le sieur L. Mouzon celle de placer dans sa fabrique de tuyaux, rue Lulay-des-Felivres, une machine à vapeur de la force de deux chevaux et travaillant sous une pression de 3 ou 4 atmosphères.
 On peut former opposition dans le délai de quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration.
 Liège, le 6 février 1837.

BOURSES.

PARIS, LE 8 FÉVRIER.

Cinq pour cent.	109 45	Esp. D. diff. s. int.	00 00
Trois pour cent.	79 30	• Dt. pas. s. int.	7 00
Act de la B. de Fr.	2100 00	Belg. Empr. 1832	103 00
Napl. Cert. Falc.	98 35	Banque de Belg.	1358 75
Esp. Ardoin 1831.	25 31		

LONDRES, LE 7 FÉVRIER.

3 ^o consolidés.	89 3/4	Espagne. Cortès.	24 1/2
Bel. em. 1832 C. D.	102 1/2	Différées.	41 1/8
Holl. Dette active.	53 7/8	Passives.	6 7/8
Portugais, 5 p. c.	48 0/0	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. c.	30 3/4	Bésil. Empr. 1834.	85 1/2

AMSTERDAM, LE 8 FÉVRIER.

Holl. Dette active.	101 1/4	Inscr. au gr. livre.	66 3/4
Dito 2 1/2.	53 3/4	Certif. à Amst.	00 0/0
Différée.	0 0/0	Pologne. L. fl. 500f.	000 0/0
Billet de change.	22 3/4	Lois de Rd. 50 f.	000 0/0
Syndic. d'amort.	94 5/8	Espagne. E. Ard.	23 7/8
• 3 1/2.	00 0/0	Dito grd.	00 0/0
Soc. de comm. P.-B.	181 1/2	Dette diff. anc.	7 1/8
• nouvelle.	91 0/0	• nouv.	00 0/0
Russie, H. et Cr. 5	104 1/8	• passive.	0 0/0
• 1829, 5	000 0/0	Autriche. Métal. 5.	100 1/4

ANVERS, LE 9 FÉVRIER.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 1/8
• Det. diff.	44 0/0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	
Emp de 48 mill.	100 3/8	à An. 1834.	104 0/0
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	103 3/4		

CHANGES.

Lots de fl. 100.	000	Amst., c. jours.	114 1/2
• de fl. 250.	428 0/0	Rotterd. Idem.	114 1/2
• de fl. 500.	000	Paris, Idem.	114 1/2
Polog. Lots fl. 300.	419 0/0	• 2 mois.	314 1/2
• fl. 600.	449 0/0	Lond. pr. Estr. c. j.	39 1/4
BÉSIL. E. à L 1834.	85 1/2	• 2 mois.	39 1/4
ESPAG. Emp. 1834.	23 5/8	Ham. pr. 40 HB. c. j.	35 1/4
D. dif. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 0/0
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	114 p. c.
Dette diff.	8 3/4		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 9 FÉVRIER 1837.

Les fonds Espagnols ont été sans variation à notre bourse. Ardoin ouvert 23 3/4 et reste 23 5/8 0/0 A. à demain.
 Primes à un mois 24 3/4 p. c. dont 1 p. c. A.
 On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 9 FÉVRIER.

COURS	ACTIONS.
Emp. Rotsch.	Act. Société Gén.
Fin cour.	Act. de la S. de C.
Pr. 1 m. d. t.	Act. la B. de B.
1836, 4 ^o q.	Act. C. Sam. et O.
Fin cour.	Act. des Hauts-F.
pr. 4 m. d. t.	Act. Charb. Flenu.
Dette activ. 2 1/2.	Act. Banq. fonc.
E. de la ville 1832	Act. Ch. H. et W.
Dette active holl.	Act. Ch. Sclessin.
Rente domaniale	Act. Entr. Indust.
BÉSIL 1834.	Act. Ch. Lev. du F.
AUTRICHE. Métal.	Act. S. d'Ougrè.
ROME. 1832.	Act. S. Sars-Louch.
NAPLES. Falconnet	Act. Che. de fer.
• Banque Tav.	Act. S. de Venues.
PORT. Dona Maria.	Act. bal. à V. Any.
ESPAG. Ard. 1834.	Act. S. St. Léona.
• Fin cour.	Act. S. Chatelin.
• gros. pièces.	Act. S. Ververies.
• pr. 4 m. d. t.	Act. Ecl. gaz. rés.
• différée 1834.	Act. S. Raffinerie.
• anc.	Act. Verr. Charl.
• dette passive.	Act. Expl. l'Espér.
	Act. des Brasseries.
	Act. Librerie H.
	Act. Typogr. W.
	Act. Fabr. de fer.
AMST. ct. jours.	Act. Mutual. ind.
LOND. ct. jours.	Act. C. de Bruges.
PARIS. ct. jours.	Act. H. F. Monc.

VIENNE, LE 1er FÉVRIER.

Métalliques, 104 1/2. — Actions de la banque, 1362 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 8 ET 9 FÉVRIER

Le brick belge Estelle, ven. de Liverpool, ch. de 272,000 k. de sel de roche. — Le 3 mâts belge Harriet, ven. de Liverpool, ch. de 491 tonne sel et une balle de fil de laines, 50 balles coton et 2 dito fil de laines. — Le 3 mâts barque Clotilde, ven. de Liverpool, ch. de 308 tonne sel, 50 balles coton. — Le 3 mâts américain Deucaléon, ven. de Rio-Janeiro, ch. de café. — La barque américaine Bohemia, ven. de la Havane, ch. de sucre.

PLACE D'ANVERS, LE 9 FÉVRIER.

Notre marché extrêmement calme cette semaine, n'a rien offert aujourd'hui digne d'attention.

MARCHE DE LIEGE DU 9 FÉVRIER 1837.

Froment vieux, l'hectolitre,	fr. 14 72
Seigle vieux, id.	10 92

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.